

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2022 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A - Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2022 (partie 7).

- 1. Ordonnance ORD2722-046 permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2022 (Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).
- 2. Ordonnance ORD2722-047 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20*).

B - Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites.

1. Ordonnance ORD2722-048 visant à instaurer la mise en sens unique vers l'est de la rue de Marseille, entre la rue Curatteau et la rue Liébert (Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

C - Ordonnances relative à piétonisation de la rue Ontario Est.

- 1. Ordonnance ORD2722-049 permettant la fermeture à la circulation automobile, d'un segment de la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boul. Pie-IX, à compter du 11 juin jusqu'au 17 septembre 2022 (*Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 (8)*).
- 2. Ordonnance ORD2722-050 permettant l'installation d'enseignes, d'enseignes publicitaires et de bannières dans le cadre des activités de la « Piétonisation de la partie commerciale de la rue Ontario Est » entre la rue Darling et le boul. Pie-IX, à compter du 13 juin jusqu'au 16 septembre 2022 (*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve, R.R.V.M. 01-275, article 516*).
- 3. Ordonnance ORD2722-051 permettant de vendre des produits, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non et la consommation d'alcool durant les activités de la « Piétonisation de la partie commerciale de la rue Ontario Est » entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX, à compter du 13 juin jusqu'au 16 septembre 2022.

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou